

■ Édito



L'année 2018 s'est terminée avec son flot d'évolutions réglementaires qui nous ont contraints à modifier notre organisation.

Au moment où de nombreuses collectivités en France s'interrogent sur leurs données informatiques et sur leur devenir, je souhaite me féliciter du choix fait par l'ALPI, depuis notre installation dans la Maison des Communes, de maîtriser ces dernières pour l'ensemble de nos adhérents.

En effet la sécurité et la protection des données publiques et personnelles des collectivités sont devenues des grands enjeux de l'avenir d'internet. Les données échangées entre services publics ou avec nos concitoyens nécessitent une confidentialité accrue.

Dès la rentrée de septembre, nous lancerons notre coffre-fort numérique, et le conventionnement avec l'Agence Nationale de la Sécurité Informatique (ANSSI) sera renforcé tout comme l'accompagnement de nos adhérents sur le RGPD ou l'OPENDATA.

Les investissements engagés depuis plus de 10 ans maintenant l'ont été à coût constant pour nos adhérents ; des montants très importants ont été votés au fil des années pour que dans les Landes, nous permettions aux petites collectivités comme aux plus grandes de maîtriser leurs données et de migrer leurs logiciels sur un cloud public géré par l'ALPI.

Nous le voyons bien, les données publiques font l'objet de convoitises. Pour notre part nous continuerons à accompagner nos adhérents pour les maîtriser et les sécuriser.

Magali VALIORGUE
Présidente de l'ALPI

SOMMAIRE



- **L'interview** ■ P3
- **Matériel** ■ P4
- **Logiciels** ■ P5
- **E-administration** ■ P6

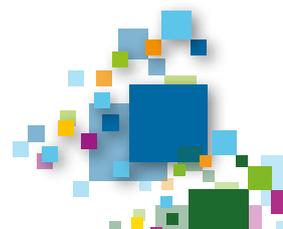
Directrice de la publication :
Magali Valiorgue

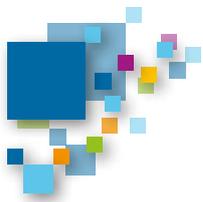
Rédacteur en chef : **Renaud Lagrave**

Rédaction : **Karène Courtesseyre**

Images : **ALPI**

Conception graphique et Impression : **Copytel**





L'INTERVIEW

« On ne peut pas construire un service public numérique sans coopération entre l'Etat et les collectivités territoriales »



3 questions à Alexis Boudard, Directeur du programme DCANT (Développement Concerté de l'Administration Numérique Territoriale) au sein de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'Etat (DINSIC).

Ce programme répond à la volonté de renforcer la concertation entre l'État et les collectivités et d'associer ainsi les territoires à toute décision susceptible de les impacter. L'ALPI y participe directement mais aussi via les structures auxquelles elle adhère, comme l'association DECLIC et la FNCCR.

1. Pourquoi est-il nécessaire, selon vous, de travailler avec des collectivités territoriales et des structures de mutualisation informatique comme l'ALPI ?

Aujourd'hui, on ne peut pas construire un service public numérique sans coopération entre l'Etat et les collectivités territoriales, c'est pour cela qu'il est important de pouvoir travailler avec l'ALPI dans le cadre du programme DCANT. Concrètement, pour nous l'ALPI, c'est un partenaire important parce que c'est une structure de mutualisation qui nous permet de toucher indirectement plusieurs centaines de collectivités membres.

2. Comment se concrétise cette co-construction ?

Les axes de travail ont été choisis en fonction des besoins des collectivités. Le premier exemple, c'est l'idée de pouvoir partager des outils et des référentiels entre l'Etat et les collectivités. La deuxième idée principale, c'est de réussir à mettre en œuvre des conditions de confiance qui permettent la coopération. La troisième est de mettre à disposition des collectivités des données afin d'améliorer les services numériques. Le dernier sujet concerne les questions d'accompagnement, de formation, de passage à l'échelle.

3. Quelles sont les premières avancées ?

Un vrai sujet aujourd'hui, c'est le déploiement de l'identité numérique. Plus de 400 collectivités ont déjà déployé le bouton France Connect sur leur site, pour simplifier l'accès aux services en ligne pour les usagers des services publics.

Un autre sujet concerne les questions de cloud et d'hébergement. On a organisé un groupe de travail auquel contribuait l'ALPI, pour favoriser l'expression des besoins des collectivités, afin d'avoir un éclairage sur la stratégie nationale sur le développement du cloud dans le secteur public.

On a enfin un sujet qui progresse aujourd'hui et qui tend à se déployer dans les collectivités : ce sont les API, des interfaces qui permettent à deux systèmes d'information de communiquer entre eux. D'abord l'« API entreprise », qui permet aux collectivités d'accéder à des données d'autres administrations concernant des entreprises ou des associations. A travers le numéro de SIRET, on peut aujourd'hui remonter des données de l'INSEE, de l'infogreffe, ou de l'administration fiscale. Concrètement, cela permet de simplifier des démarches administratives pour les entreprises ou les associations lors de la constitution de dossier, puisqu'on ne va plus leur redemander des pièces que l'administration possède déjà. Outre ce volet sur les personnes morales, un volet « API particuliers » a également été développé. Il permet aux collectivités, après accord de l'utilisateur, d'accéder à des données comme le quotient familial ou l'attestation fiscale, nécessaires par exemple pour l'inscription à des activités extra-scolaires.

Retrouvez toute l'actualité sur <https://www.numerique.gouv.fr/actualites/>



L'Outil de supervision est disponible

Les adhérents ayant confié la maintenance de leur serveur à l'ALPI peuvent désormais disposer de ce nouveau service. Il permet d'analyser, surveiller et assurer le monitoring des serveurs en temps réel, afin d'anticiper les pannes et de réduire les délais d'intervention.

« Serveur pack + »

Cette nouvelle prestation est proposée aux adhérents qui souhaitent une maintenance plus complète sur leur serveur. Elle comprend la surveillance en temps réel de l'état des disques durs et des divers composants ainsi que le bon fonctionnement des sauvegardes locales.

Centrale d'achat

Sur le site de la centrale d'achats LAFI, le "catalogue des prix spéciaux" a été remis en forme. Grâce à une liste de catégories plus détaillée, il est plus facile de cibler ses besoins.

Brèves

Le marché public pour la centrale d'achat va être relancé

Avec le pack ALPI (antivirus sophos), l'ALPI met à dispo l'option payante « Intercept X », qui améliore grandement la protection contre les virus de type rançongiciel et cryptolocker.

Bornes Cigales

Neuf bornes ont été déployées sur le département. La carte des emplacements des bornes est consultable sur Resoland, le réseau social de l'ALPI (resoland.alpi40.fr). Cigale, c'est un réseau territorial public de bornes d'accès à du WIFI gratuit. La connexion est continue, transparente et homogène. L'utilisateur est reconnu et automatiquement connecté partout où des bornes Cigales sont activées.

Fourniture de liens internet et services Téléphonie sur IP

Un marché public sur la fourniture d'accès internet et de services de téléphonie sur IP va être lancé. Cette centrale d'achat aura pour but de fournir à ses adhérents : des accès internet, des services de communications entrantes et sortantes, des liaisons intersites, des services téléphonie IP.

Fin de support de Windows 7

Microsoft a annoncé la fin du support Windows 7 en janvier 2020. Cela implique l'arrêt des éléments suivants :

- Support technique pour tous les problèmes
- Mises à jour logicielles
- Mises à jour ou correctifs de sécurité

A partir de janvier 2020, continuer à utiliser son ordinateur avec le système Windows 7, c'est travailler avec un outil plus vulnérable aux virus et aux logiciels malveillants. La solution est la même qu'à l'époque de l'arrêt de Windows XP. Il convient de migrer son système d'exploitation à une version supérieure (Windows 10, sous certaines conditions). En cas d'impossibilité, il faut prévoir d'acquérir du matériel fonctionnant obligatoirement avec Windows 10.

Une tablette pour pointer à la crèche



Depuis un mois, la crèche municipale de Saint-Vincent-de-Tyrosse expérimente un nouveau système de pointage via une tablette. A leur arrivée, les parents suivent la procédure édictée par une voix. Ils s'identifient grâce à un code familial, puis peuvent pointer. « C'est très facile d'accès, ludique et très adapté à la petite enfance » explique Sandra Sztulcman, la Directrice. Cette installation a fait suite à une demande de la Caisse d'Allocations Familiales, qui souhaitait avoir plus de visibilité sur le temps réel d'accueil. Auparavant, cette crèche fonctionnait par contrat, avec des horaires fixés au préalable avec les parents.

Pour la directrice de l'établissement qui accueille une quarantaine d'enfants, ce nouveau système permet un gain de temps. Les pointages sont envoyés directement dans le logiciel Mikado de Gestion des crèches collectives, familiale et Halte-garderie. « Je

n'ai plus comme avant à tout entrer à la main à la fin de chaque journée, c'est une décharge de travail » ajoute-t-elle.

Ce système de pointage est la nouvelle solution proposée par le prestataire Abelium, qui a cessé la production du pointage par carte. Ce dernier nécessite des actions plus nombreuses de la part des agents, qui doivent saisir chacun des contrats.

Enfin, dernier avantage de la tablette : étant tout le temps connectée à internet, elle réalise automatiquement le changement d'heure, sans qu'un agent ne soit obligé, comme c'est le cas avec l'ancien système, d'effectuer la manipulation manuelle le jour du changement d'heure.

Ce système devrait être rapidement installé à la crèche de Capbreton.

Les structures peuvent bénéficier d'une prise en charge à 50% pour l'acquisition de ce matériel.

Convention ALPI / CPAM :

des retours plus que satisfaisants !

Le 15 novembre 2018, l'ALPI signait une convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Landes afin d'établir une relation privilégiée, « dans un souci commun d'accompagner les collectivités landaises dans leurs démarches administratives lors de la gestion des dossiers des agents contractuels ». Les deux structures ont organisé des formations communes sur l'un des axes de travail définis : le versement des indemnités journalières. Et les premiers résultats sont plus que probants !

Un temps de remboursement divisé par 3

Alors que les collectivités mettaient en moyenne 52 jours à se faire rembourser les indemnités journalières de leurs agents malades, ce temps a été réduit à 17 jours ! Les agents sont désormais mieux formés à la procédure et utilisent plus facilement la voie dématérialisée, qui accélère le traitement. D'autres formations communes sont prévues, notamment sur la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Une labellisation nationale

Ces premiers résultats ont incité la CPAM à labelliser au niveau national ce partenariat signé avec l'ALPI, afin de le déployer auprès des structures de mutualisation informatique partout en France.

Orphée

Les migrations sont terminées sur le logiciel de gestion des bibliothèques. Son club utilisateur s'est réuni le 13 juin.

Elections

En mars, deux réunions d'information ont réuni environ 200 personnes à Mont-de-Marsan. Elles ont permis de présenter les nouveautés liées au portail ELIRE et au Registre Electoral Unique.

COMEDec

Le système a été installé à la mairie de Taras. Les échanges COMEDec concernent actuellement la vérification de l'état-civil à partir des actes de naissance. Ainsi, les mairies détentrices d'actes de naissance qui ont choisi d'adhérer au dispositif peuvent effectuer cette vérification de façon dématérialisée.

Domino et son portail famille

Deux collectivités qui disposaient au préalable du logiciel Domino ont choisi de mettre en place le portail famille. Accessible depuis le site internet des communes ou des intercommunalités, il permet aux familles de suivre et de payer en ligne les factures de la crèche, de l'accueil de loisirs, de la cantine et du périscolaire par exemple.

Paie à façon

De nouvelles collectivités ont adhéré à cette prestation qui est de plus en plus demandée. Plus de 700 bulletins de salaire sont désormais réalisés chaque fois. Pour faire face à cette hausse, de l'activité, un recrutement a été réalisé

La DSN obligatoire pour toutes les collectivités

Le décret n°2018-1048 du 28 novembre 2018 précise les obligations de mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative. La DSN est destinée à communiquer les informations nécessaires à la gestion de la protection sociale des salariés aux organismes et administrations concernées. Elle remplace un certain nombre de formalités administratives adressée par l'employeur à divers acteurs (CPAM, Urssaf, Pôle emploi, Centre des impôts, Caisses régimes spéciaux, etc.).

Les dates limites pour la transmission obligatoire de la DSN sont :

- 01/01/2020 : pour les départements, services départementaux, établissements départementaux (ADACL, Conservatoire, ...), les communautés d'agglomération
- 01/01/2021 : pour les communautés de communes et leurs établissements et les communes de plus de 100 agents
- 01/01/2022 : pour tous les autres

E-ADMINISTRATION

Webpublic 40

Les communes de Bougue et de Classun disposent désormais d'un tout nouveau site internet. Le service Webpublic 40 a par ailleurs procédé à la refonte de nombreux sites déjà existants, comme Léon, Mazerolles, Hastings, Haut-Mauco, ainsi que celui du Conseil Départemental d'Accès aux Droits des Landes (CDAD) et de la Communauté de Communes Côte Landes Nature. Le site de Pontonx-sur-l'Adour a également été confié à l'ALPI. Des sous-sites pour les arènes et la médiathèque devraient être mis en ligne prochainement.

Afin d'obtenir de meilleures performances et un niveau de sécurité plus élevé, les serveurs qui hébergent ces sites ont été mis à jour. Le protocole https a également été installé sur tous les sites. Il permet plus de sécurité dans l'échange de données sur le web. Il a été réalisé à l'aide d'un certificat SSL gratuit, renouvelable tous les trois mois. Enfin, la mise en conformité des formulaires de tous les sites avec le RGPD est actuellement en cours. Chaque adhérent sera contacté afin de finaliser la démarche et la prise en main. Les mentions légales vont également être réactualisées.



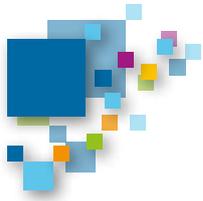
ALPI TV :

le demi-million de vues atteint

La WebTV des collectivités et du service public dans les Landes a dépassé le demi-million de vues sur internet. Le dernier reportage est consacré à la Mission locale des Landes. Grâce au portrait de trois jeunes sont présentées les actions de cette structure départementale qui accompagne dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Ces reportages sont à retrouver sur le site de l'ALPI !





■ INCLUSION NUMÉRIQUE : Lancement de la démarche

Le développement de l'administration électronique, en cours depuis des années, connaît actuellement une accélération importante dans notre pays. En effet, d'ici à trois ans, le programme Action Publique 2022 prévoit la dématérialisation complète des démarches administratives.

Si cette évolution constitue une bonne nouvelle pour la plupart des usagers qui voient le « tout numérique » comme synonyme de simplification et gain de temps, elle pourrait fragiliser davantage un public déjà exclu.

Au niveau national, 40 % de la population est en difficulté avec le numérique et s'inquiète à l'idée de réaliser ses démarches administratives en ligne. Ce sujet touche diverses strates de la population, à des degrés différents : grands exclus, personnes âgées, familles en difficulté et travailleurs pauvres, demandeurs d'emploi, jeunes en insertion.

Les impacts de cette exclusion se font ressentir dans les domaines très différents tels le recours aux droits sociaux, les démarches ad-

ministratives, l'accès à la formation ou à l'éducation, mais aussi à la recherche d'emploi, la mobilité ou encore la consommation.

Pour éviter ce recul de l'accès aux services publics et par conséquent la dégradation du respect des droits et libertés par les administrations et les organismes chargés d'une mission de service public, le Département des Landes a chargé l'Agence Landaise Pour l'Informatique de piloter le projet de construction d'une stratégie départementale d'inclusion numérique. L'ALPI travaille depuis longtemps à sa manière pour favoriser l'inclusion numérique, avec son cyberbus en 1999, puis avec la création des Ateliers Multiservices Informatique en 2000.

La stratégie d'inclusion numérique va s'appuyer sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) adopté par le Département en concertation avec les services de l'Etat. 200 Espaces publics numériques y ont été recensés sur le territoire.

Le numérique peut devenir un facteur de réussite d'une société inclusive, mais il convient d'y associer chacun. Pour lutter contre l'exclusion numérique, l'implication de nombreux acteurs du territoire est nécessaire. C'est pourquoi le Département et l'ALPI ont convié le 21 mai plus d'une cinquantaine de structures pour le lancement de la démarche.

L'exclusion numérique en chiffres en France

- 39 % ont des craintes à l'idée d'effectuer leurs démarches en ligne
- 31% ne se sentent pas compétents pour utiliser un smartphone
- 12% ne disposent pas d'une connexion internet
- 1/3 s'estime peu ou pas compétent pour utiliser un ordinateur
- 17% des moins de 18 ans déclarent être en réelle difficulté pour les démarches administratives
- 1/3 de la population estime qu'un accompagnement au numérique dans un lieu dédié est le plus adapté
- 15 millions cumulent difficultés sociales et exclusion numérique
- 54% des non-diplômés sont connectés à internet, contre 94% chez les diplômés de l'enseignement supérieur

Dans les Landes, 11,8 % de la population est considéré en situation de pauvreté, soit 45 000 personnes qui pourraient cumuler les phénomènes d'exclusion sociale et numérique.

Les différents profils-types d'utilisateurs ayant besoin d'un accompagnement

- Les « avancés » (14% de la population) : ils ont l'équipement et les compétences de base mais n'osent pas réaliser les démarches en ligne, de peur de se tromper ou parce qu'ils préfèrent la relation directe avec un agent
- Les débutants et intermédiaires (19%) : ils sont peu formés et se connectent peu à internet
- Les exclus (7%) : ils sont incapables de se servir seul d'un ordinateur

AGENDA

Pensez à archiver
cette lettre d'information
dans votre classeur
de l'ALPI.



Evénements passés

• Salon AP Connect

Les 29 et 30 janvier, l'ALPI était présente au rendez-vous annuel dédié à la transition numérique des administrations publiques ; à Paris. Cette 2^e édition a accueilli plus de 2 400 visiteurs, 138 exposants et intervenants spécialisés dans le domaine de l'e-Administration



• Rencontres Déclic du 19 au 21 juin à Rodez

L'ALPI a participé aux 9^e rencontres du réseau national qui regroupe 35 structures de mutualisation informatique et numérique pour leurs quelque 17 000 collectivités territoriales adhérentes. 100 spécialistes de ces structures ont pu échanger sur les grands dossiers actuels, comme l'Open-Data, le RGPD ou encore l'inclusion et l'identité numérique... Des sujets qui concernent aujourd'hui les citoyens au quotidien et auxquelles les structures comme l'ALPI apportent des solutions concrètes.

Dates à retenir

Réunions cantonales annuelles

1^{er} octobre : 10h00-12h00 à Linxe / 14h00-16h00 à Sabres
3 octobre : 10h00-12h00 à Angresse / 14h00-16h00 à Saint-Paul-lès-Dax
4 octobre : 10h00-12h00 à Amou / 14h00-16h00 à Mont-de-Marsan

Agence Landaise Pour l'Informatique

Maison des Communes - 175, place de la caserne Bosquet
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex
Fax : 05 58 85 80 81 - alpi40.fr

Assistance téléphonique :
05 58 85 81 00

Pour toute autre demande : 05 58 85 81 90